



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS

DIRECTION DE LA VALORISATION DES
RESSOURCES FORESTIERES

SERVICE DE LA GESTION DE LA FAUNE
ET DE LA FLORE

N° 256 -16/MEEF/SG/DGF/DVRF/SGFF

Antananarivo le, 08 JUN 2016

Le Secrétaire Général

à

Monsieur le Directeur Général des Douanes
Antaninarenina

-ANTANANARIVO -101

Objet: Lancement du module MIDAC pour les autorisations d'exportation de produits CITES (Faune sauvage)

Monsieur,

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts à travers sa Direction de Valorisation des Ressources Forestières a décidé d'intégrer le module MIDAC de GasyNet pour la délivrance électronique et sécurisée de ses autorisations requis dans le processus de dédouanement.

Afin que le basculement vers la dématérialisation se fasse de la meilleure des manières, il a été choisi de procéder de manière progressive. Ainsi, à compter du lundi 13 juin 2016, le permis CITES à délivrer de manière électronique sera pour la faune sauvage mais la version papier sera également produite tel que l'exige la Convention. Vous trouverez en annexe la liste des opérateurs et des espèces concernés.

Comptant sur l'application de ces nouvelles dispositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations les meilleures.

Copie à :

- Madame le Ministre du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
« **Pour compte rendu** »
- Le Directeur Général des Forêts
- Le Président Directeur Général GasyNet
« **Pour information** »



Hanta Rabetaliana

RABETALIANA Hanta